

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2019

VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - (N° 2201)

AMENDEMENT

N° CL13

présenté par

Mme Bazin-Malgras et Mme Anthoine

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.